Charte Achats Responsables

Conformément à nos orientations stratégiques, définies pour répondre à notre ambition et faire face aux enjeux et contexte d'APLIX, nous nous engageons à mettre en œuvre les moyens humains, financiers, organisationnels et techniques nécessaires pour développer nos ventes et notre rentabilité, améliorer notre performance opérationnelle en accélérant notamment notre transition vers l'industrie du futur, renforcer le niveau de qualité et de sécurité de nos produits et assurer un développement responsable de notre entreprise.

La charte Achats Responsables est la déclinaison du projet d'entreprise APLIX qui intègre une démarche RSE dans sa vision long terme. Cette charte adopte les grands principes de la RSE dans le processus achats et les décisions commerciales associées. Elle a pour but également de répondre également aux thèmes de la loi CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) de décembre 2023.

En prolongement du déploiement de ses achats responsables, APLIX attend de ses prestataires qu'ils s'engagent en l'accompagnant sur les thématiques suivantes :

Respect des normes et des réglementations internationales	• Se conformer aux normes internationales du travail et des droits de l'homme • Se conformer à la réglementation européenne relative aux aciers russes • Se conformer à la réglementation européenne relative à la déforestation • Se conformer à la réglementation européenne relative aux minerais de conflit
Equilibre des relations commerciales	• Limiter le taux de dépendance économique des prestataires • Garantir l'équité et l'accompagnement des prestataires en cas de difficultés, assurer une équité financière • Garantir un partenariat et un co-développement • Favoriser les relations locales
Ethique commerciale avec la lutte contre la corruption	• Sélectionner des prestataires sur des bases objectives • Se conformer aux lois anti-corruption en vigueur • Lutter contre les paiements illégaux • Garantir l'absence de tout conflit d'intérêt.
Engagements environnementaux	• Respecter les lois et les réglementations environnementales en vigueur • Mettre en place un système de management environnemental pour traiter les risques • Appliquer une gestion responsable des déchets et émissions atmosphériques • Limiter l'impact des activités sur l'environnement en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, les consommations d'énergies, les consommations d'eau, l'utilisation des ressources naturelles non renouvelables. Ceci conformément à la COP 21 et aux objectifs du Green Deal européen.

Les orientations stratégiques de notre société s'inscrivent dans le respect de nos valeurs que sont le respect, l'innovation, l'engagement et l'excellence. Ces engagements et les objectifs associés, revus annuellement par la Direction afin de s'assurer de leurs pertinences, sont déclinés pour l'ensemble de nos filiales dans un processus d'amélioration continue et maîtrisés sur chacun de nos sites.

Sandrine PELLETIER
Présidente Directrice Générale APLIX